

**Arrêté portant sur la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)**

Session 2022

---

La rectrice de l'académie de Dijon,  
par délégation du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

**Vu** le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

**Vu** le décret n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie.

**Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II

**Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé,

**Vu** l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

**Vu** Arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

**Vu** l'arrêté du 5 novembre 2020 portant délégation de signature du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, à la rectrice de l'académie de Dijon

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Les candidats autorisés à se présenter aux épreuves du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé à la session 2022 sont les suivant(e)s :

BASTARD ROSSET Zoé  
BERNARD Paul  
BERRABHA Ahmed  
BERTHELOT Coraline  
BERTRAND Romane  
BILLOTTET Maudeline  
BOSSUET Samantha  
BOUDRON Océane  
BOUSTATA Naomie  
BRUILLOT Delphine

CARRIER Mathilde  
CARROUE Cynthia  
CHAMFROY Gabriel  
CLEAUX Jérémy  
COEURDEVEY Sarah  
CORDELIER Karine  
COURONNE Claire  
DA CRUZ Mathis  
DA SILVA Anna  
DEPOLLIER Valerie  
DEVAUT Anna  
DHERMY Manon  
DUMATS Pauline  
DUMONT Léa  
DURIX Eddy  
DURVIS Anne-Claire  
FERRAJOLO Maëva  
FOLZ Chloé  
GARRIDO Marianne  
GAUTHEY Maëva  
GELIN Alexis  
GEORGIEVA Svetomira  
GONCALVES Lucie  
GRIVEAUX Maxine  
GUENON Amélie  
GUILLOT-LIOCHON Victoria  
HARMKE Zoé  
HENRY Hugo  
HENRY Inès  
ISAAC Arlène  
JANEZ Valentin  
JEANTET Cindy  
LABBE Élodie  
LAVEAU Marine  
LE BRETON Coline  
LEGAY Arthur  
LESCALIER Romane  
LETIENNE Chloé  
LIMONET Fanny  
LLACER Perrine  
LOURDAULT Sophie  
MAILLY Estelle  
MARIN Virginie  
MASSARI Marina  
MATHIEU Carla  
MODOT Sabrina  
MONIN Océane

NAUDIN Lucile  
NUTTIN Marie  
PELLETIER Camille  
REUSSARD Sandra  
RODRIGUES Mélissa  
ROULLOT Morgane  
MODOT Sabrina  
SEGUIN Amelie  
SIARD Joana  
SNIDARO Laurie  
SUCHAUT Lucie  
VACHET-LEBOEUF Lisa

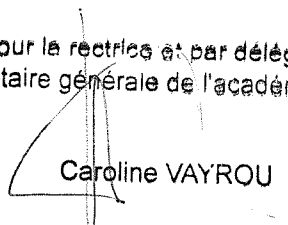
ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 19/01/2022

La rectrice de l'académie de Dijon,  
Par délégation du recteur de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté

Nathalie ALBERT-MORETTI

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

  
Caroline VAYROU